

*Commune de*

**VELENNES**

**Plan d'Occupation des Sols**

**ANNEXES  
EMPLACEMENTS  
RESERVES**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal  
en date du : 27 Mars 2002,

-----  
EXECUTOIRE à compter du :



**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT**  
Direction de l'Aménagement et de l'Animation Territoriale de Beauvais  
Cellule Aménagement

## **LES EMPLACEMENTS RESERVES (ER)**

Ils sont destinés à recevoir des équipements d'intérêt public - voies ou ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts ( article L. 123 - 1 - 8° du code de l'urbanisme )

<b>N°</b>	<b>Destination</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Surface approx.</b>
<b>E.R.1</b>	Création de fossés pour écoulement des eaux pluviales	Commune	2200m <sup>2</sup>
<b>E.R.2</b>	Création de fossés	Commune	425m <sup>2</sup>
<b>E.R.3</b>	Elargissement rue de la Barre (ouest)	Commune	640m <sup>2</sup>
<b>E.R.4</b>	Plantations périphériques autour de la mare	Commune	90m <sup>2</sup>
<b>E.R.5</b>	Elargissement rue du Mont Olivet (dans la traverse du secteur INAh)	Commune	475m <sup>2</sup>
<b>E.R.6</b>	Création d'un bassin de retenue des eaux pluviales	Commune	200m <sup>2</sup>

Les emplacements exacts sont précisés sur les plans de découpage en zones au 1/2000e.